



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Personne de contact :

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02
laure.heger@conthey.ch

Réponse à l'interpellation du groupe UDC Sécurité routière à la rue des Fougères

1. Préambule

Le pouvoir exécutif a été interpellé en date du 31.05.2025 par le groupe UDC, via son conseiller général M. Daniel Ruchat, afin de clarifier la problématique de la sécurité routière à la route des Fougères.

Le présent document vise à répondre à l'interpellation et à porter à la connaissance du Conseil général les démarches entreprises ainsi que les solutions mises en place dans ce contexte.

2. Démarches entreprises en amont du postulat

La rue des Fougères est une rue comprenant un certain nombre d'immeubles avec des places de parc extérieures privées. A partir de 2024, la rue des Fougères a été homologuée comme une zone à 30 km/h. Ces zones à 30 km/h visent à améliorer la sécurité routière, réduire le bruit et à encourager la cohabitation entre les usagers (voitures, cyclistes, piétons). La priorité de droite s'applique en principe dans les zones 30.

A l'entrée de la rue des Fougères, côté Ouest / Sion, un panneau indique que le stationnement est interdit « exceptés places marquées ». La rue des Fougères est une route bidirectionnelle.

Afin de réduire la circulation sur la rue des Fougères, les usagers venant depuis le côté Ouest / Martigny, ne peuvent pas aller tout droit et passer devant le Club 43. Ils doivent tourner à gauche. Pour ce faire, un panneau « Sens obligatoire à gauche » a été posé. Trois polcônes (piquets) ont également été installés sur la voie de circulation montante, obligeant ainsi les automobilistes à tourner le volant à gauche.

3. Propositions de l'Administration

Pour améliorer la sécurité à la rue des Fougères, il est possible d'installer des polcônes à proximité de Chez Zen (anciennement Epi D'Or) pour éviter des stationnements sauvages dus aux clients faisant des allers-retours dans la boulangerie ou le restaurant des Fougères. La Police municipale prêtera une attention particulière concernant le respect de la signalisation routière en vigueur dans ce secteur. La norme V85 (valeur limite de tolérance au niveau de la vitesse) sera analysée par la Police municipale au moyen de l'appareil de comptage Viacount. Cette analyse sera transmise au bureau technique communal pour information et suiteutile . Il sied de préciser que la Police intervient uniquement sur le domaine public pour ce genre de cas.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 4 décembre 2025.

Christophe Germanier
Président

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch
www.conthey.ch

Laure Heger
Secrétaire municipale

